

ESI CANADA


Conférence annuelle sur les tendances –
6^e édition

La Politique du médicament au Québec

Michelle Savoie, MBA, MPH, PhD
Présidente, Consilio Manuque Inc
Professeure invitée, Faculté de pharmacie,
Université de Montréal


Montréal, le 20 avril 2007

Le Régime général d'assurance médicaments (RGAM)

- ❑ Instauré le 1^{er} janvier 1997
- ❑ RGAM couvre l'ensemble de la population par le biais du régime public et des régimes privés 
- ❑ Avant 1997, 17 % de la population ne bénéficiait d'aucune assurance médicaments (1,5 M de personnes)
- ❑ Coût brut du régime public : 2,9 G\$ en 2005-2006
- ❑ 12,5 % d'augmentation annuelle moyenne

Politique du médicament

Éléments de contexte

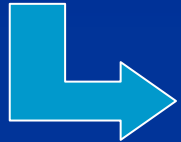
- ❑ Coût du RGAM et de ceux des établissements en hausse 
- ❑ Pérennité du financement du RGAM
- ❑ Utilisation non optimale des médicaments
- ❑ Maintien d'une industrie biopharmaceutique dynamique
- ❑ Accès au marché

... ont pour effet de créer une tension entre :

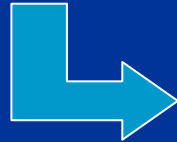
- Demande et financement
- Développement économique et budget santé

La démarche

*Projet de politique
du médicament*



*Consultation
publique*



Projet de loi 130



*Politique du
médicament*



Plan de mise
en oeuvre

La Politique du médicament

- Quatre axes principaux :
 - Accessibilité aux médicaments
 - Établissement d'un prix juste et raisonnable pour les médicaments
 - Usage optimal des médicaments
 - Maintien d'une industrie biopharmaceutique dynamique au Québec

- 29 orientations
- Plan de mise en œuvre sur trois ans.

Orientations et Mesures

Applications immédiates

Politique et directives

- Table de concertation du médicament
- Pas de prix de référence
- Forum d'échanges permanent entre l'industrie, le MSSS et le MDEIE

Financières

- Indexation du prix des médicaments
- Imposition d'un prix maximal payable
- Diminution du prix des médicaments génériques
 - De 70%-63% à 60%-54%
- Négociation d'ententes

Indexation du prix des médicaments

- ⇒ À compter du 18 avril 2007
- ⇒ Inscrit à la liste ≥ 2 ans
- ⇒ Hausse maximale permise = augmentation de l'IPC (2,03% pour 2007)
- ⇒ Obligation du meilleur prix disponible au Canada
- ⇒ Nécessité de conclure une entente de contribution afin d'atténuer l'impact de la hausse des prix

Imposition d'un prix maximal payable

- ⇒ Écart (prix payé et PMP) payé par patient
- ⇒ Écart non comptabilisé pour le calcul de la contribution maximale
- ⇒ Mesure exceptionnelle si hausse de prix supérieure au taux permis.
- ⇒ Possibilité de motifs exceptionnels pour justifier une hausse qui excède le taux permis
 - Si accepté alors inclus dans calcul du plafond.

Ententes de partenariat


✓ Entente générale

- Avec associations - Rx&D et MSSS – 3 ans

✓ Entente spécifique

- Groupe de fabricants + Classe de médicaments + Usage optimal

✓ Entente de partage de risque

- Un fabricant
- Liste d'exception ↔ vers Liste régulière
- Nouveau produit – après recommandation du CdM
- Échelle – dépassement maximal 20% 

Orientations et Mesures

Applications à moyen terme

Financières

- Faciliter la procédure de médicament d'exception
 - Regroupement de RX
 - Codification
 - Demande en ligne
- Médicaments acquis en ambulatoire et administrés en établissement (sauf chimiothérapie)
- Accès au médicament après la recherche
- Maladies métaboliques héréditaires rares
 - Cadre d'évaluation

Orientations et Mesures

Applications à moyen terme

Financières (suite)

- Engagement des fabricants et des grossistes
- Encadrement de la marge maximale des grossistes
- Évaluation prioritaire si potentiel significatif d'économies pour le régime public

Orientations et Mesures

Applications à moyen terme

Politique et directives

- Transmission de l'intention thérapeutique
- Transparence du processus et des décisions
- Création d'une nouvelle liste avec suivi
- Allocation aux pharmaciens
- Révision de la médication à domicile
- Envoi des profils de prescription
- Prescription électronique

En conclusion

- Mises en œuvre des mesures de la Politique du médicament sur un horizon de trois ans

Perspective d'avenir :

- Influencer les modalités de mises en oeuvre
- Évaluer pro-activement l'effet des mesures
- Atténuer les répercussions financières